

Le vaccin protège aussi les enfants contre les formes graves du Covid-19.

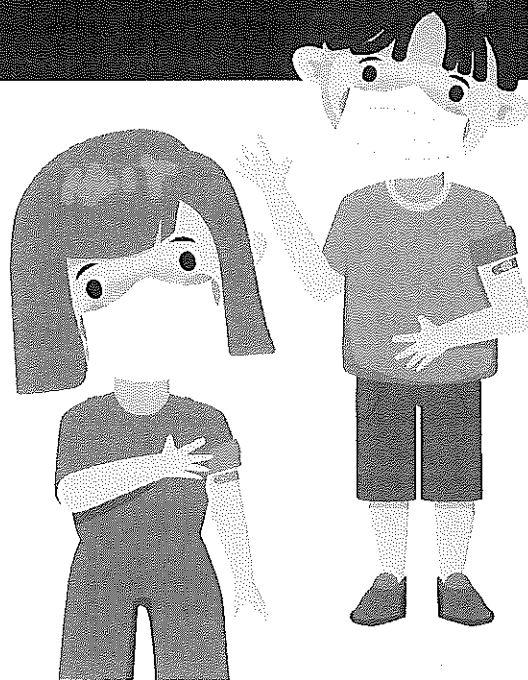
Si mon enfant a entre 5 et 11 ans, il peut se faire vacciner :

- avec un vaccin à ARNm (Pfizer) 3 fois moins dosé que pour les adultes ;
- avec 2 doses à 21 jours d'intervalle ;
- un test sérologique peut vous être proposé tout de suite après l'injection pour savoir si votre enfant a déjà contracté le Covid-19. Si c'est le cas, il ne recevra pas de deuxième dose de vaccin.

Où puis-je vacciner mon enfant ?

En centre de vaccination, en pharmacie, chez un médecin, un infirmier ou une sage-femme ou dans un service de Protection maternelle infantile (PMI). Si vous avez des questions ou des doutes, parlez-en à votre médecin. Prenez rendez-vous sur www.sante.fr !

Vaccination près de chez vous





LA VACCINATION des 5-11 ans

Les réponses à vos questions

Pourquoi faire vacciner mon enfant ?

Tout le monde peut attraper la Covid-19 et cela n'est pas sans risque. Même si c'est plus rare, **les enfants aussi sont concernés par des formes graves et des Covid longs** pour lesquels la guérison totale reste encore incertaine.

Se faire vacciner favorise alors le **retour à une vie normale** en contribuant au maintien des écoles ouvertes et des activités sportives et culturelles.

Pourquoi vacciner les enfants alors qu'ils sont moins touchés par des formes graves ?

Les formes graves de Covid-19 chez l'enfant sont moins nombreuses, mais elles existent, même pour des enfants en bonne santé. La contamination à la Covid-19 peut provoquer chez l'enfant une réaction inflammatoire très forte (le syndrome PIMS) qui nécessite dans la plupart des cas une hospitalisation en réanimation. Au moins 350 cas ont été enregistrés en France.

La vaccination protège les enfants contre ces formes graves et toutes les études montrent qu'elle est très efficace avec une protection des 5-11 ans supérieure à celle des adultes.

Quels sont les effets secondaires du vaccin chez l'enfant ?

Les enfants, comme les adultes, peuvent développer des effets secondaires temporaires et sans gravité comme des douleurs au bras, de la fatigue ou de la fièvre pendant quelques heures. **Plus de 10 millions d'enfants ont déjà été vaccinés dans le monde sans alerte sur des effets indésirables irréversibles.**

Pourquoi les vacciner maintenant alors que de nouveaux variants peuvent arriver ?

La vaccination a démontré son efficacité contre les formes graves des différents variants successifs. **Se faire vacciner c'est se protéger contre les formes actuelles mais aussi contre les possibles futurs variants et vagues épidémiques.**

Qui ?

Tous les enfants âgés de 5 à 11 ans sont éligibles à la vaccination contre la Covid-19, sauf ceux qui présentent des contre-indications médicales.

Où ?

La vaccination des enfants est possible dans des **centres de vaccination** avec un accueil et des rendez-vous dédiés (liste disponible sur sante.fr) en **pharmacies** et par les **médecins, infirmiers et sages-femmes de ville**.

Quand ?

Les enfants de 5 à 11 ans sont éligibles à une première injection sans attendre, en respectant un délai de 2 mois en cas d'infection Covid.

Les enfants peuvent être vaccinés **mêmes s'ils sont cas contacts**, à condition que le **test Covid soit négatif**.

Quel vaccin ?

Un vaccin spécifique Pfizer est utilisé pour les enfants. Il est 3 fois moins dosé que le vaccin utilisé à partir de 12 ans. Comme pour les adultes, **2 doses de vaccin sont nécessaires à 3 semaines d'intervalle**. Une dose est suffisante pour ceux qui ont déjà contracté la Covid. Un test sérologique peut être proposé en centre de vaccination pour savoir si votre enfant a déjà eu la Covid-19.

À NOTER

Chaque enfant doit être accompagné par l'un de ses parents ou un autre adulte (à condition de présenter un formulaire d'autorisation rempli par l'un des parents : www.hauts-de-france.ars.sante.fr/autorisation-vaccination).

VACCINATION PRÈS DE CHEZ VOUS



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass **COVID-19**
vaccinal

À partir du **15 février 2022**
les règles du « pass vaccinal » changent !

Si vous avez fait votre 2^{ème} injection
avant le 15 octobre,
vous devez faire votre rappel
avant le 15 février pour conserver
votre « pass vaccinal »*.

4 mois c'est le nouveau délai maximum pour
faire sa dose de rappel après la dernière injection*.
Prenez rendez-vous chez un professionnel
de santé ou sur www.sante.fr

Tous vaccinés, tous protégés.

*pour toutes les personnes de plus de 18 ans et un mois et qui n'ont pas contracté le Covid-19 plus de 15 jours après leur dernière injection.



Pour plus de détails sur
le traitement des données
du pass vaccinal,
scannez le QR Code
ou rendez-vous sur :



GOUVERNEMENT.FR/PASS-VACCINAL



0 800 130 000
(appel gratuit)